

## Al-Haq appelle à des mesures internationales de responsabilisation à la suite des attaques de colons contre les Palestiniens à Huwwara

### Description

Par Al-Haq, le 01 mars 2023

*Al-Haq appelle à des mesures internationales de responsabilisation à la suite des récentes attaques effrayantes de colons contre les Palestiniens qui ont vu leur ville de Huwwara consumée par le feu.*



Des voitures calcinées à Huwwara, près de Naplouse, lors d'une attaque de colons contre les Palestiniens.

Al-Haq affirme avec la plus grande vigueur que la vague aggravée d'attaques perpétrées par des colons, les châtiments collectifs froidement calculés et infligés aux palestiniens, et la destruction de propriétés civiles à Huwwara découlent directement de l'inaction de la communauté internationale à prendre des mesures efficaces et significatives pour mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine par Israël, à sa politique coloniale de peuplement et à son régime d'apartheid.

Dans le dimanche 26 février 2023, des colons israéliens, présents illégalement en Cisjordanie occupée, [ont procédé à](#) une série d'incendies criminels contre des maisons et des propriétés privées palestiniennes, y compris des arbres et des voitures, dans un acte odieux et méthodique de représailles et de punition collective contre Huwwara et des villages palestiniens voisins. Les forces d'occupation israéliennes (FOI) ont facilité l'attaque des colons, mettant effectivement Huwwara sous siège en [fermant](#) pratiquement l'attaque toutes les entrées de la ville, permettant ainsi l'entrée à pied de centaines de colons et empaçant celle des médecins et des journalistes.

Selon le Croissant-Rouge palestinien, lors de ces attaques sur Huwwara et les villages avoisinants, Sameh Aqtash, 37 ans, a été tué, [deux autres palestiniens](#) ont été blessés par balle, un autre poignardé et un quatrième battu avec une barre de fer. Les FOI ont accompagné sans vergogne la foule de colons en maraude, attaquant les palestiniens avec des gaz lacrymogènes de catégorie militaire, [laissant](#) 95 Palestiniens étouffés par inhalation.

Le même jour, Davidi Ben Zion, chef adjoint du conseil régional de Samarie, [a publié](#) un appel incendiaire incitant à commettre des crimes de guerre et à « effacer » Huwwara [d'écarter](#) : « Huwwara doit être anéantie aujourd'hui. Assez parlé de la construction et du renforcement des colonies. Il faut revenir à la dissuasion, il n'y a pas de place pour la pitié ». Le tweet a

À« likÀ» par Bezalel Smotrich, le ministre israélien des Finances responsable d'ormais du portefeuille frachement annexé de [l'administration civile](#), et fondateur de la organisation notoire de colons, [Regavim](#), connue pour sa complicité dans l'avancement de la colonisation illégale par Israël du territoire palestinien occupé (TPO). Lundi, le ministre israélien de la « Sécurité nationale », Itamar Ben-Gvir, [a fait savoir](#) aux colons de l'avant-poste colonial d'Evatar que « [nos] ennemis doivent entendre notre volonté de colonisation, mais aussi notre intention de les écraser un par un ». Il a mis en garde contre les attaques de colons, spécifiant « [l]e gouvernement d'Israël, l'État d'Israël, l'armée israélienne, les forces de sécurité » se sont eux qui doivent écraser nos ennemis ».

Dimanche, vers 18 heures, chauffés à bloc et armés de mauvaises intentions, environ 500 colons israéliens, accompagnés des FOI, se sont infiltrés dans Huwwara, incendiant des maisons, des voitures et d'autres propriétés palestiniennes, dans un déclenchement de violence qui a duré environ huit heures. Lors de l'attaque israélienne sur Huwwara, les forces d'occupation ont tiré des grenades lacrymogènes sur les Palestiniens, le ministre palestinien de la Santé aurait compté 95 cas d'asphyxie parmi les Palestiniens.

Selon la documentation initiale d'Al-Haq, les colons israéliens, dans leur attaque sur Huwwara, ont brulé entièrement au moins deux maisons palestiniennes, sept entreprises et magasins, huit ateliers automobiles et 40 véhicules, et ont brisé les fenêtres de 40 autres maisons. Trois ambulances palestiniennes et un véhicule de la défense civile ont également été pris pour cible, attaqués et lapidés par des colons israéliens, les empêchant d'arriver à Huwwara pour apporter une aide médicale aux palestiniens blessés et pour éteindre les incendies. De plus est, les FOI ont arbitrairement déclaré la zone « zone militaire » à partir de dimanche et pendant trois jours, bloquant tout accès à la ville.

Plus tard, vers 17 heures, environ 50 à 70 colons israéliens se sont infiltrés dans le village de Asira al-Qibliyya, au sud de la ville de Naplouse, où ils ont lancé des pierres sur des maisons palestiniennes et même propulsé l'une des maisons un matériau hautement inflammable lequel a partiellement endommagé la propriété. Ensuite, vers 21 heures le même jour, une centaine de colons israéliens, accompagnés et sous la protection des FOI, ont envahi le village de Za'atara, au sud de Naplouse, et ont attaqué des Palestiniens et leurs propriétés. Un certain nombre de palestiniens se sont rassemblés devant leurs maisons et leurs propriétés, dans une tentative de les protéger des incendies criminels. Sameh al-Aqtash, 37 ans, se tenait devant son atelier de forgeron à l'entrée du village, à environ 100 mètres des colons israéliens, lorsqu'il a été blessé par balle à l'abdomen. Gravement blessé, Sameh a été transféré, grâce au véhicule privé de son frère, à la clinique Zakat Beita, où les médecins ont prononcé son décès.

L'attaque que nous décrivons ici est survenue quelques jours seulement après qu'Israël a subrepticement annexé de facto l'intégralité de la Cisjordanie, mettant l'administration civile jusqu'à sous la direction du commandant militaire de la COGAT (Coordination of Government Activities in the Territories) sous la compétence directe d'un ministre du gouvernement israélien, attendant ainsi l'autorité souveraine d'Israël sur l'administration des TPO, et seulement quelques jours après que le Haut comité de planification de l'administration civile d'Israël ait donné son feu vert à la construction de 7 287 unités de colonisation.

L'année 2022 a été la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie depuis 2005 mais l'ampleur des crimes commis par les FOI et les colons depuis le début de 2023 suggère que cette année risque d'être encore pire. L'année 2023, au moment de la rédaction de cet article, a déjà vu le meurtre de 65 palestiniens par les FOI et les colons, un drame accueilli, comme on pouvait s'y attendre, par des condamnations tièdes de la part des autres États et du [Conseil de sécurité de l'ONU](#), ce qui, en l'absence de sanctions significatives et proportionnées, équivaut à une approbation internationale du statu quo criminel.

Al-Haq avertit que de telles attaques contre des civils et des biens civils violent les principes sacrés du droit international humanitaire. La destruction de biens civils viole l'article 46 du Règlement de La Haye et l'article 53 de la quatrième Convention de Genève, constitue une infraction grave des Conventions de Genève et peut être qualifiée de crime de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Quant aux attaques généralisées et/ou systématiques contre la population civile, y compris les sanctions collectives, non seulement violent-elles l'article 50 du Règlement de La Haye et l'article 33 de la quatrième Convention de Genève interdisant les sanctions collectives, mais elles peuvent, en tant que persécution caractéristique, constituer un crime contre l'humanité susceptible d'entraîner des poursuites pénales individuelles.

À la lumière de la détérioration rapide de la situation sur le terrain, Al-Haq réclame la nécessité de mesures de responsabilisation urgentes, efficaces et significatives pour garantir la fin de la culture illégale d'impunité dont bénéficie Israël, la fin de l'occupation illégale et du régime colonial d'apartheid d'Israël, et la réalisation par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination. Plus précisément, Al-Haq appelle :

1. **L'Autorité palestinienne** à mettre fin à toute [« coordination de sécurité »](#) auto-flagellante avec Israël, y compris la nouvelle initiative entreprise par les États-Unis avec Israël ;
2. **Les États tiers**, les organisations régionales, et le Conseil de sécurité de l'ONU à ne plus se contenter de déclarations de condamnation, mais à les assortir d'embargos sur les armes, de sanctions économiques et de mesures contre Israël. Des sanctions individuelles ciblant les colons israéliens et les organisations de colons israéliens doivent également être prises.
3. **Les États tiers** signataires du Traité international sur le commerce des armes, à examiner et à cesser le commerce et l'exportation vers Israël d'armes utilisées en violation du droit international ;
4. **Les États tiers** à prendre des mesures pour mettre en œuvre une législation nationale pour interdire l'importation de biens et de services des colonies dans leurs juridictions, en considérant que l'importation de ces produits ne fait qu'alimenter et inciter à la violence contre une population palestinienne protégée ;
5. **Les États tiers** à révoquer immédiatement tout statut d'organisme de bienfaisance conféré aux organisations de colons profiteuses, telles que Regavim, domiciliées sur leur territoire et opérant en violation du droit international ;
6. **Les institutions financières** à renforcer leur diligence en matière de droits de l'homme à y compris par le biais d'évaluations d'impact de leurs activités sur ces droits à ceci toutes les étapes du processus décisionnel, sur toutes les relations commerciales avec des entreprises qui figurent dans les portefeuilles de prêt, de souscription et

- dâ??investissement qui sont connus pour  tre impliqu s dans des activit s li es aux colonies isra liennes ill gales dans les TPO ;
7. **Les entreprises commerciales**   prendre leurs responsabilit s,   se d sengager,   cesser toutes les activit s et relations avec les colonies isra liennes ill gales, conform ment aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de lâ??homme, aux lignes directrices de lâ??OCDE et plus g n ralement   lâ??international en vertu des droits de lâ??homme et lâ?? thique de lâ??aide humanitaire.
  8. **Le Procureur de la Cour p nale internationale**   acc l rer, sans d lai, lâ??enquête sur la situation en Palestine et   mettre en  uvre les plans annonc s lors de lâ??Assembl e des  tats Parties (lâ??Assembl e des  tats Parties est lâ??organe l gislatif et de contr le de la gestion de la CPI et est compos e de repr sentants des  tats qui ont ratifi  le Statut de Rome ou y ont adh r ) en d cembre, pour que leur  quipe d investigation se rende dans les TPO en 2023 ; et aux ** tats tiers**   apporter leur pleine coop ration pour faciliter la visite ;
  9. **Les  tats tiers**   poursuivre les ressortissants ou les personnes pr sentes dans leur juridiction, qui sont identifi s comme auteurs de crimes internationaux dans les TPO ;
  10. **Les  tats tiers**   intervenir en faveur de lâ?? tat de Palestine devant la Cour internationale de Justice, de se prononcer sur lâ??ill galit  des colonies isra liennes, des annexions *de facto* et *de jure*, et de lâ??occupation ind finie prolong e, assortie d un r gime d apartheid colonial en violation du droit   lâ??autod termination qui repr sente une norme imp rative du droit international   le tout  quivalent   une occupation ill gale du territoire palestinien ;
  11. **Les  tats tiers** et la communaut  internationale   intervenir pour mettre fin imm diatement et sans condition   lâ??occupation ill gale du territoire palestinien par Isra l et pour d manteler le r gime colonial d apartheid isra lien, en veillant   ce que lâ??exercice du droit   lâ??autod termination du peuple palestinien soit enfin r alis .

Source : [Al-Haq](#)

Traduction : BM pour lâ??Agence M dia Palestine

## Tags

1. Al-Haq
2. Etats
3. Huwara

date cr  e  
2023/03/03